



# LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°29 -  
Février 2008

SNPES-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris – tél. : 01.42.60.11.49 – fax. : 01.40.20.91.62

**Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,  
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !**

## EDITO :

### UNE PRISON RESTE UNE PRISON

Malheureusement, depuis une semaine suite au suicide du jeune Julien, 16 ans à l'EPM de Meyzieu les prisons pour mineurs font l'actualité des médias nationaux et régionaux. Faut-il encore d'autres drames pour que l'Administration et l'opinion publique prennent conscience que ces lieux d'enfermement sont inadaptés pour l'éducatif et sa soit-disant réinsertion. La souffrance, la violence sont les caractéristiques de ces établissements. La parade de la Garde des Sceaux avec des photos parues dans la presse, toute souriante entourée de personnels de la prison sont indécentes, sans égard pour la souffrance de la famille. Le SNPES-PJJ continuera à dénoncer ces prisons qui ne sont que des prisons, à se battre pour leur fermeture et à développer la prévention, l'éducation dans nos structures d'hébergement, de milieu ouvert et d'insertion. La PJJ ne doit pas tomber sous le joug de la pénitentiaire comme le préconise le projet de restructuration de la carte PJJ calquée sur les 9 régions de l'Administration Pénitentiaire.

## EPM DE PORCHEVILLE :

### Rassemblement contre l'ouverture de la prison pour mineurs

Des jeunes seront détenus à l'E.P.M de Porcheville à partir de début avril 2008. 30 éducateurs y sont affectés dont 14 contractuels, un directeur, 2 CSE... Pendant ce temps... de nombreux services du département souffrent d'un manque criant de professionnels formés (67% de contractuels au FAE d'Aubergenville, le SEAT a connu de graves difficultés de fonctionnement 4,8 ETP pour 9 JE, plusieurs services de Milieu Ouvert fonctionnent sans directeur ...).

Contre l'ouverture de l'E.P.M, contre l'idée que la prison serait efficace et éducative, le SNPES/PJJ-FSU et la FSU 78 organisent :

**3 heures de débats et de rencontres sur les questions de la prévention et de l'enfermement des mineurs samedi 16 février 2008 de 14 à 17 heures à Limay.**

(Salle Kergomard, rue des Claies)

Tables rondes avec de nombreux intervenants : professeurs, assistantes sociales scolaires, éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Conseil Général, représentants de la Ligue des Droits de l'Homme...

Avec le soutien et/ou la participation du Comité Citoyen du Mantois, de la Ligue des Droits de l'Homme, du SNEPAP, de la CGT-CG, PC, PS, CNT, CYVIC (collectif Yvelinois de vigilance interprofessionnelle et citoyen)...

## EPM DE MARSEILLE AU MERITE

Lors de l'ouverture de l'EPM de La Valentine à Marseille, l'Administration pénitentiaire par l'intermédiaire des surveillants a demandé aux mineurs incarcérés d'écrire une lettre de motivation pour quitter le Quartier Mineurs de la Maison d'Arrêt de Luynes et de Grasse pour l'EPM. C'est la démonstration d'un cynisme conscient ou non qui amène à penser que l'entrée à l'EPM se mérite !!!

C'est également mettre dans la tête des mineurs l'idée que l'EPM n'est pas une maison d'arrêt mais un lieu privilégié d'éducation. En ne les dénonçant pas, la PJJ se fait complice de faits où la confusion a rejoint le cynisme au détriment des mineurs !

## EPM d'Orvault : N'oubliez pas le guide !

Mardi 29 janvier, une semaine avant l'arrivée des premiers mineurs, la DR Bretagne - Pays de Loire organisait la visite guidée de l'EPM pour les personnels de la région. Une occasion supplémentaire pour le comité régional du SNPES-PJJ de faire valoir son opposition à ces établissements. Sous notre désormais célèbre bannière « La vie ne s'apprend pas en prison », les militants ont distribué un tract dénonçant cette structure carcérale qui contribue à banaliser encore un peu plus l'enfermement des mineurs.

L'occasion également d'échanger avec nos collègues de l'EPM inquiets des modalités et du sens de leur mission au sein de l'EPM. A leur demande, nous les rencontrerons rapidement sur la base de nos positionnements, à savoir la contestation sur le fond de ces orientations professionnelles et le souci constant de la défense des droits des personnels et des mineurs.

Certains visiteurs, sans doute abusés par le discours officiel qui tend à faire de ces lieux des établissements d'éducation (concept revendiqué par le CSE du SEEPM !), nous ont fait part de leur surprise de découvrir en fait une véritable prison !

**Il y a en effet fort à parier qu'après s'être laissé enivré par le « populisme pénal » ambiant, certains se réveillent avec la gueule de bois !**

# EPM : UN MONSTRE CARCERAL

**Parmi les 7 Etablissements Pénitentiaires pour mineurs prévus par la loi, 5 ont été ouverts, à grand renfort de communication médiatique et de banalisation de l'incarcération : comme l'ancien Garde des Sceaux se plaisait à le proclamer, les EPM ne seraient que "des salles de classe entourées de murs aux couleurs vives". Le suicide d'un adolescent à l'EPM de Meyzieux est venu rappeler dramatiquement aux idéologues et apprentis sorciers qu'une prison resterait une prison avec son cortège de violence subie et de loi du silence.**

Malgré cela, les EPM sont présentés par le Ministère de la Justice et la direction de la PJJ comme un modèle destiné à améliorer les conditions de détention. Selon eux, cette amélioration n'était pas possible dans les quartiers mineurs. Pourtant, ils en ont gardé un grand nombre qui servent à trier les jeunes, en orientant les plus difficiles en quartier mineur et les autres en EPM, au nom d'un choix assumé par la DPJJ d'afficher ces établissements comme des « prisons éducatives ».

## **Transfert punitif**

En fait, il s'agit d'un alibi pour le Ministère de la Justice qui peut faire peu de cas des conditions de détention. Ainsi, l'administration pénitentiaire n'hésite pas à prévoir des transferts de jeunes condamnés de la région de Marseille vers la prison de Borgo en Corse, après avoir décrété qu'ils n'avaient pas beaucoup de visites de leur famille.

De même, en contradiction avec les décrets sur la détention des mineurs, certaines unités d'EPM, « des unités strictes », sont utili-

sées dans une logique disciplinaire, à des fins d'isolement des jeunes jugés ingérables en collectif. L'écart est immense entre une ambition proclamée et la réalité des faits !

Depuis le début, le SNPES-PJJ dénonce l'alibi de l'amélioration des conditions de détention et combat les EPM. Le programme d'EPM particulièrement coûteux illustre les priorités d'une politique répressive menée à l'égard des jeunes qui commettent des délits au détriment de structures éducatives.

## **Un habillage éducatif qui vole en éclat**

Pour habiller cette politique, un projet absurde et dangereux a été conçu : le binôme éducateur/surveillant, des activités permanentes et obligatoires. Une organisation en groupe de jeunes qui se voudrait calquée sur celle des foyers et qui oublie les murs de la prison. Aujourd'hui, cet habillage éducatif vole en éclats. Les mineurs qui subissent l'angoisse de la situation carcérale trouvent un exutoire à celle-ci pendant les temps collectifs en s'engouffrant dans des rapports de violence. La massivité de ces temps et le caractère obligatoire des activités décuplent ces phénomènes de groupe. Ceux-ci sont amplifiés par la prégnance du système disciplinaire carcéral qui ne permet ni la parole libre, ni les espaces de négociation.

La présence d'éducateurs de la PJJ ne changera rien à cette affaire. C'est sur la base de constats semblables que, dans le passé, de tels établissements ont été définitivement fermés, que les éducateurs de la PJJ sont sortis des prisons et que le suivi des mineurs incarcérés a été organisé de l'extérieur.

Plutôt que de s'engager dans cette voie, le directeur de la PJJ persiste à défendre coûte que coûte les priorités gouvernemen-

tales et renvoie l'explication de l'inacceptable au manque d'expérience et de savoir faire des professionnels de l'EPM.

**Ce décès ne peut être de la seule responsabilité de l'administration pénitentiaire, il est aussi de la responsabilité de la direction de la PJJ.**

**La question de l'existence des EPM, de ce qui s'y fait et de ce qui s'y passe, concerne aussi chaque professionnel de la PJJ.**

Au moment où le rapport de la Défenseure des Enfants souligne l'absence totale de prévention en matière de suicide des adolescents, il est révoltant de voir attribuer autant de moyens à de nouvelles prisons au détriment de toutes les mesures éducatives qui peuvent contribuer à cette prévention.

**Le SNPES-PJJ continue de dénoncer :**

- Le leurre d'une action éducative en prison alors que la logique carcérale s'impose à toute autre logique comme viennent de l'illustrer les deux évasions récentes de l'EPM de Marseille.
- L'imposture destinée à faire croire à l'opinion publique que les EPM sont des lieux éducatifs privilégiés pour la réinsertion des adolescents en difficulté.
- Une politique répressive qui place l'incarcération au cœur de la réponse aux passages à l'acte des adolescents.
- Le véritable gâchis financier et humain que constituent les EPM.

**C'est pourquoi, il appelle à continuer la mobilisation contre ces structures, à rejoindre les collectifs anti-EPM, les réseaux de lutte contre les lois sécuritaires pour obtenir leur fermeture.**

**D'ores et déjà, le SNPES exige une audience auprès du directeur de la PJJ.**

## **ET PIS MERDE...**

**« Je ne trouve pas choquant que les éducateurs puissent proposer aux magistrats l'emprisonnement comme réponse éducative »**

Non, ce n'est pas une provocation, mais le nouveau credo de Philippe Pierre CABOURDIN, notre cher DPJJ, qui a répété cette ineptie lors de déplacements en Charente et en PACA. Après le 100% pénal, le 100% en tôle, fallait y penser !